

Département de la Nièvre
Commune de Pousseaux

PLAN LOCAL D'URBANISME

2 – P.A.D.D.

ABW WARNANT
Avril 2014

	Délibération du conseil municipal en date du :
P.L.U. : Approbation : Révision : Modification : Mise à jour :	18 avril 2014

LES ORIENTATIONS DU PADD

Objectif : accueillir de nouveaux ménages tout en préservant le cadre de vie

Afin d'accueillir de nouvelles familles sur Pousseaux, le P.L.U. veut ouvrir des terrains à la construction tout en préservant le cadre de vie de qualité qu'offre la commune.

I – Concentrer le développement de l'habitat sur le bourg : lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espace

La consommation d'espace va être limitée en évitant de multiplier les sites de développement et en concentrant l'urbanisation sur le bourg.

De larges espaces restent disponibles entre le centre-bourg ancien et les constructions plus récentes qui se sont installées un peu à l'écart du centre-bourg, plus près de la RN 151, s'éloignant de la zone inondable. L'urbanisation de ces parcelles libres permettra de relier ces extensions récentes au bâti ancien, privilégiant les comblements des dents creuses. Ce mode d'urbanisation permet de limiter l'étalement urbain et de limiter l'extension de l'urbanisation et donc des réseaux, économisant les coûts induits par une extension trop éloignée des secteurs actuellement desservis.

II – Encadrer l'urbanisation

La présence de grandes parcelles peut amener une urbanisation uniquement linéaire, oubliant les cœurs d'îlots. En encadrant la zone à urbaniser par un schéma d'aménagement, le PLU va prévoir les conditions pour ne pas pénaliser l'urbanisation de l'arrière de l'îlot. Les orientations d'aménagement vont définir les modalités de desserte de l'ensemble de la parcelle tout en permettant de construire sur le bord de route dans un premier temps.

III – Prévoir l'extension de la zone d'activités intercommunale sur Pousseaux

La zone d'activités installée sur la commune voisine de Coulanges-sur-Yonne, le long de la route nationale 151, est limitrophe de la commune de Pousseaux. De larges parcelles sont disponibles entre la pépinière occupant une grande parcelle à l'est du bourg et la limite communale, toujours le long de la route nationale. La commune de Pousseaux voudrait prévoir la possibilité d'étendre à long terme la zone d'activités sur son territoire, en continuité de la zone de Coulanges-sur-Yonne, de manière à agrandir la vitrine le long de la route nationale.

IV – Préserver la qualité du cadre de vie

- Orientation : Préserver le caractère rural

La commune bénéficie d'un cadre naturel et d'un patrimoine bâti rural de qualité qui reste isolé de toute urbanisation nouvelle, le développement de l'urbanisation restant ciblé sur le bourg.

- Orientation : Conserver le patrimoine

Les éléments du paysage, qu'ils soient naturels tels que les haies ou bâti tels les puits vont être protégés pour préserver le caractère rural de la commune.

- Orientation : Permettre la remise en état et la reconversion de la Chartreuse de Basseville

Un secteur permettant la réhabilitation et la reconversion des bâtiments existants est créé au niveau de la Chartreuse de Basseville.

V – Développer le tourisme rural

Pousseaux bénéficie de la proximité de plusieurs atouts touristiques et peut pour améliorer son rôle d'étape sur le trajet du canal.

- Valoriser les abords du canal :

Près du pont entre Surgy et Pousseaux, un large terrain est actuellement utilisé pour des matériaux. La municipalité va déplacer ce stockage de manière à libérer ce terrain au bord du canal, juste à l'entrée du bourg. Ce terrain va être valorisé en espace vert ludique grâce à l'installation d'un jeu de boule, de jeux pour enfants ainsi que de bancs et tables de pique-nique. Ce jardin pourra profiter aussi bien aux habitants qu'aux passants empruntant le canal ou la véloroute.

- Créer une boucle piétonne et cyclable (VTT) sur le territoire communal connectée à la véloroute :

Afin de mettre en valeur le patrimoine rural de la commune, un sentier de randonnée va être balisé à partir du canal, passant par la Chartreuse de Basseville, rejoignant les bois et revenant sur le bourg.

VI – Préserver le secteur rural

Le reste du territoire de la commune va être préservée de toute urbanisation, permettant de :

- Protéger l'activité agricole.

En évitant toute urbanisation diffuse sur les terres agricoles et en concentrant l'urbanisation sur des parcelles près du bourg, en dents creuses, les exploitations agricoles sont peu impactées.

- Préserver les espaces naturels sensibles et les continuités écologiques

L'urbanisation ne va être développée que sur le bourg de Pousseaux. Le canal sépare le bourg de l'Yonne dont la zone humide constitue un milieu naturel sensible. Il reste très à l'écart du site des Roches de Basseville inscrit en Natura 2000, bien plus au Sud-ouest du territoire, à l'écart de toute urbanisation. Le développement de l'urbanisation centré sur le bourg ne devrait donc pas avoir d'impact sur ces milieux naturels sensibles.

La situation du bourg à l'extrémité nord-ouest de la commune et l'absence d'urbanisation sur le reste du territoire permet la préservation des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques. De plus, l'inscription des bois assurant la liaison entre la vallée de l'Yonne et les bois au Sud-est du territoire sont inscrits en éléments du paysage

- Conserver le patrimoine

La commune bénéficie d'un cadre naturel et d'un patrimoine bâti rural de qualité qui reste isolé de toute urbanisation nouvelle, le développement de l'urbanisation restant ciblé sur le bourg. Les éléments du paysage, qu'ils soient naturels tels que les haies ou bâti tels les puits vont être protégés pour préserver le caractère rural de la commune.

